



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Usages conditionnels et normes

L'article 8 du Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels est modifié par le remplacement de « M1035 » par « M1036 » dans le tableau associé à la note 3.

Adopté le 24 mai 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 JUIN 2022